



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010321-0004

**signé par PREFECTURE
le 17 Novembre 2010**

**90_Département Territoire de Belfort
PREF**

Arrêté de prolongation autorisant la circulation
des 44 tonnes pour le transport de produits
d'hydrocarbures



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
ARRETE N°

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, et notamment ses articles R.312-5, R.312-6, R.121-3.

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu la circulaire du 7 octobre 2010 du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret du 10 juin 2010 paru au journal officiel du 11 juin 2010, nommant Monsieur Benoît BROCARD, préfet du Territoire de Belfort.

Sur proposition du Secrétaire Général [de la Préfecture],

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} l'article 1 de l'arrêté n°2010 298 0006, du 25 octobre 2010 est modifié comme suit ;
La date de fin d'application de l'arrêté 2010 298 0006 est portée du samedi 06 novembre 2010 au vendredi 3 décembre 2010,

Article 2 : Toutes les autres conditions prévues dans l'arrêté n°2010 298 0006, du 25 octobre 2010 sont inchangées

Article 3 : Diffusion :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché dans les mairies.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Président du Conseil Général
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Territoire de Belfort
 - Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 - Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Belfort
 - Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie de Belfort
 - Mesdames et Messieurs les maires du département du Territoire de Belfort,
 - Monsieur le Directeur des Autoroutes Paris Rhin Rhône. (sociétés concessionnaires d'autoroute),
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Belfort, le 7 NOV. 2010

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Philippe LERAITRE